



La foire aux questions



Prix
Établissement
et transfert de ferme

1. Quels sont les objectifs du Prix établissement et transfert de ferme ?

- Mettre en valeur les familles et les entreprises ayant réussi avec succès leur transfert ou l'établissement de leur entreprise agricole;
- Mettre en valeur le métier de producteur agricole et le volet humain de cette grande démarche;
- Inspirer les prochaines générations avec des modèles variés de transfert et d'établissement d'entreprise agricole.

2. Quelle est la durée du Prix établissement et transfert de ferme ?

La période de mise en candidature se déroule de l'assemblée générale annuelle de Sollio Groupe Coopératif (fin février) à la fin mai. Si vous êtes sélectionné comme demi-finaliste, il faudra prévoir du temps pour une demi-journée d'entrevue et de visite à la ferme par le jury. Et si vous êtes sélectionné comme finaliste, il faut prévoir une journée de tournage pour la vidéo sur la ferme ainsi que la participation à l'assemblée générale annuelle pour la remise des prix. De plus, il est possible que vous soyez sollicité pour d'autres tournages promotionnels durant l'année.

3. Qui finance le Prix établissement et transfert de ferme ?

C'est un concours entièrement financé par Sollio Groupe Coopératif.

4. Quels sont les prix monétaires qu'un finaliste ou gagnant peut obtenir ?

Catégorie Transfert de ferme (grand gagnant)

- 5 000 \$ de crédit BMR ou un fournisseur affilié de Sollio Agriculture (successeurs)
- 3 000 \$ de crédit-voyage (prédécesseurs)

Catégorie Établissement d'entreprise agricole (grand gagnant)

- 5 000 \$ de crédit BMR ou un fournisseur affilié de Sollio Agriculture

Finalistes pour les deux catégories

- 2 000 \$ de crédit BMR ou un fournisseur affilié de Sollio Agriculture

5. Mise à part les prix monétaires, qu'est-ce qui est offert aux finalistes ?

- Vidéo sur l'entreprise;
- Article dans le *Coopérateur* remis sous forme de laminé;
- Clé USB avec des photos prises par un photographe professionnel lors du tournage de la vidéo;
- Invitation à l'assemblée générale annuelle de Sollio Groupe Coopératif;
- Trophée remis aux finalistes;
- Promotion de l'entreprise sur les réseaux sociaux de Sollio Groupe Coopératif tout au long de l'année.

6. Quelle est la différence entre les deux catégories du concours ?

- Transfert de ferme : transfert d'une entreprise agricole d'une génération à une autre (apparenté ou non)
- Établissement d'entreprise agricole : démarrage d'une entreprise agricole

7. Est-ce que les deux catégories sont évaluées de la même façon ?

Les deux catégories sont évaluées de la même façon. Les candidats sont comparés entre eux dans chaque catégorie. Par ailleurs, quelques questions sont différentes dans le formulaire de candidature pour s'adapter à la situation propre de chacune des catégories.

8. De qui est composé le jury ?

- Muriel Dubois, première vice-présidente du conseil d'administration de Sollio Groupe Coopératif;
- Michel Brosseau, conseiller spécial à la haute direction de Sollio Groupe Coopératif;
- Gilles Cardinal, anciennement directeur général de La Coop Comax;
- Étienne Gosselin, secrétaire du concours et journaliste agricole.

9. Quels sont les principaux critères d'évaluation ?

- Qualité de planification du transfert ou de l'établissement;
- Relation entre les différentes générations ou entre les différents actionnaires;
- Pérennité de l'entreprise;
- Utilisation des services-conseils;
- Performance de l'entreprise;
- Développement durable;
- Formulaire rempli assidument.

10. Comment faire pour s'inscrire ?

Pour s'inscrire, il faut aller sur le site de Sollio Groupe Coopératif, sur la page Relève agricole, puis dans l'onglet Prix établissement et transfert de ferme. Il faut se créer un compte utilisateur (au nom du candidat) pour pouvoir ouvrir le dossier de candidature sur le portail. Vous pouvez obtenir de l'aide pour remplir le dossier en vous adressant à votre coopérative locale ou à votre expert-conseil.

11. Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

On vous demandera de fournir des rapports venant des outils de gestion d'entreprise développés par Sollio Agriculture (Lactascan, Aviscan, AgConnexion, etc.) dépendamment de votre production. De plus, lorsque vous êtes finalistes, vous devrez fournir vos états financiers et la convention d'actionnaires, s'il y a lieu.

12. Est-ce qu'un candidat peut se présenter plusieurs années de suite s'il n'est pas sélectionné la première fois ?

Oui, tout à fait ! Son entreprise aura probablement évolué, et il en bénéficiera pour une prochaine candidature.

